

ÉDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

*la pratique
des congés*

CONGÉS PAYÉS
ET AUTRES CONGÉS

DÉPART EN CONGÉS
RÉMUNÉRATION • REMPLACEMENT
EXEMPLES • MODÈLES



ÉDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

la pratique des congés

7003 $\frac{1}{1}$



CONGÉS PAYÉS ET AUTRES CONGÉS

DÉPART EN CONGÉS
RÉMUNÉRATION
REPLACEMENT
EXEMPLES
MODÈLES

A jour au 15 avril 1998



Sommaire analytique

Les chiffres renvoient aux numéros des paragraphes

	n ^{os}
Première partie Congés payés annuels	50
Chapitre 1 Droit aux congés	100
Section 1 Champ d'application	150
A Employeurs assujettis	170
B Salariés bénéficiaires	210
C Contrôle et sanctions	255
Section 2 Conditions d'ouverture du droit	310
A Année de référence	330
B Travail chez le même employeur	380
C Durée minimum de travail effectif	400
1 Minimum d'un mois de travail	410
2 Notion de travail effectif	465
Chapitre 2 Durée des congés	600
Section 1 Calcul de la durée des congés	650
A Temps de travail de référence	700
1 Périodes de travail effectif	705
2 Absences assimilées à des périodes de travail effectif	730
a Périodes de congés	740
b Maladie et accident professionnels	770
c Service national	790
d Exercice de fonctions civiques et sociales	805
3 Autres absences	820
B Mode de calcul	870

	n ^{os}
Section 2 Congés supplémentaires	980
A Congés supplémentaires légaux	990
B Congés conventionnels	1030
C Congés prévus par les usages	1090
Section 3 Jours fériés	1150
A Détermination des jours fériés	1170
B Repos des jours fériés ordinaires	1220
C Rémunération des jours fériés ordinaires	1260
1 Jours fériés chômés	1265
2 Jours fériés travaillés	1355
D Journée du 1 ^{er} mai	1380
1 Chômage du 1 ^{er} mai	1390
2 1 ^{er} mai travaillé	1435
Chapitre 3 Exercice du droit à congés	1530
Section 1 Obligations des parties	1550
A Obligation d'accorder les congés	1570
1 Initiative	1580
2 Impossibilité de prendre les congés	1590
B Obligation de prendre les congés	1650
Section 2 Annualité du droit à congés	1680
A Report des congés	1690
B Congés anticipés	1715
Section 3 Période des congés	1740
A Période légale	1755
B Modalités de fixation de la période des congés	1770
1 Fixation par la convention collective	1780
2 Fixation par l'employeur	1790
C Information des salariés	1820
Section 4 Ordre et dates des départs	1850
A Modalités de fixation	1850
1 Critères	1860
2 Décision de l'employeur	1880
3 Information des salariés	1920

n^{os}

B	Respect des dates de congés	1950
1	Modification par l'employeur	1960
2	Non-respect par le salarié	1990
Chapitre 4 Prise des congés		2100
Section 1 Décompte des jours de congés		2130
A	Calcul en jours ouvrables	2140
1	Détermination des jours ouvrables	2150
2	Modalités du décompte	2180
B	Calcul en jours ouvrés	2250
1	Définition des jours ouvrés	2255
2	Décision	2270
3	Décompte des jours de congés	2280
Section 2 Fractionnement des congés		2320
A	Congé principal et 5 ^e semaine	2330
B	Fractionnement du congé principal	2340
1	Attribution d'un congé continu	2345
2	Prise du reliquat	2350
3	Procédure	2365
4	Congés supplémentaires	2380
C	Fractionnement de la 5 ^e semaine	2420
Section 3 Fermeture de l'entreprise		2460
A	Décision de fermeture	2465
B	Indemnisation des salariés	2490
1	Salarié ne bénéficiant pas de la totalité des congés	2495
2	Fermeture dépassant la durée légale des congés	2520
Section 4 Situation du salarié au cours des congés		2600
A	Droits et obligations des parties	2605
1	Interdiction de travailler	2610
2	Exercice de fonctions représentatives	2620
3	Pouvoir disciplinaire de l'employeur	2630
B	Période d'essai et congés payés	2650
C	Maladie ou accident et congés payés	2675
1	Maladie au cours des congés	2680
2	Maladie à la date du départ en congés	2725
D	Rupture du contrat et congés payés	2760
1	Rupture pendant les congés	2760
2	Rupture avant le départ en congés	2775

n^{os}

a	Non-confusion des périodes de préavis et de congés	2775
b	Prise des congés pendant le préavis	2780

Chapitre 5 Indemnité de congés payés 2900

	Section 1 Mode de calcul de l'indemnité	2950
I	Règle du dixième	2970
A	Rémunération retenue : principes	3005
B	Régime des différents éléments de salaire	3035
1	Majorations de salaire	3040
2	Avantages en nature	3050
3	Prime d'assiduité	3065
4	Primes liées au résultat	3075
5	Pourboires	3135
6	Remboursements de frais	3145
7	Primes liées aux conditions de travail	3190
8	Primes annuelles	3220
9	Rémunération des périodes d'absence	3230
C	Calcul de l'indemnité	3280
II	Règle du maintien de salaire	3300
A	Salaire à prendre en compte	3310
B	Durée du travail	3350
1	Horaire de l'établissement	3360
2	Horaire personnel habituel	3400
C	Calcul de l'indemnité	3440
III	Comparaison des deux méthodes	3490
A	Modalités	3495
B	Précisions	3525
	Section 2 Paiement de l'indemnité de congés payés	3570
I	Débiteur	3580
II	Date de paiement	3660
a	Paiement à terme échu	3670
b	Convention de forfait	3690
III	Règles de cumul	3750
a	Non-cumul avec le salaire	3760
b	Articulation du salaire et de l'indemnité de congés	3775
c	Remboursement de frais	3800
IV	Bulletin de paie	3820
	Section 3 Régime de l'indemnité	3880
I	Régime social	3890

	n ^{os}
a Assujettissement aux cotisations	3900
b Frais professionnels	3930
c Exonérations	3940
II Régime fiscal	3950
A Situation de l'employeur	3955
1 Déduction des résultats imposables	3960
a Entreprises relevant des BIC ou de l'IS	3960
b Entreprises relevant des BNC	4025
2 Taxe sur les salaires	4035
B Situation des salariés	4050
III Régime comptable	4075
a Principe de constatation de la charge	4075
b Comptabilisation de la charge de congés payés	4080
c Comptabilisation des charges sociales et fiscales	4115
d Régularisation des indemnités et charges sur exercice suivant	4140
IV Régime juridique	4160
a Preuve du paiement	4165
b Prescription	4170
c Saisie et cession	4180
d Protection	4185
e Incidence sur les autres éléments de rémunération	4195
Chapitre 6 Indemnité compensatrice de congés	4300
Section 1 Conditions d'attribution	4350
Section 2 Calcul de l'indemnité	4430
A Décompte des droits à congés	4440
B Montant de l'indemnité	4505
1 Calcul selon la règle du maintien de salaire	4510
2 Calcul selon la règle du dixième	4550
3 Comparaison des deux méthodes	4575
Section 3 Paiement de l'indemnité	4600
a Débiteur	4610
b Date de paiement	4650
c Règles de cumul	4670
Section 4 Régime de l'indemnité	4750
a Régime social	4750
b Régime fiscal	4810
c Régime juridique	4910

Chapitre 7 Catégories particulières et régimes spéciaux	5000
Section 1 Salariés à temps partiel	5030
A Travail à temps partiel « classique »	5040
1 Droit aux congés	5050
2 Durée des congés	5060
3 Prise des congés	5100
B Travail à temps partiel annualisé	5200
1 Prise des congés	5210
2 Calcul du droit à congés	5240
3 Paiement de l'indemnité de congés	5260
Section 2 Salariés sous contrat à durée déterminée	5400
Section 3 Travailleurs temporaires	5540
Section 4 Salariés employés par les particuliers	5650
a Employés de maison	5660
b Assistantes maternelles	5740
Section 5 Concierges	5810
Section 6 VRP	5900
a Indemnité de congés payés	5910
b Majoration du taux des commissions	5990
c Indemnité compensatrice de congés payés	6010
d Jours fériés	6025
Section 7 Travailleurs à domicile	6060
Section 8 Caisse de congés payés	6160
A Obligations des employeurs	6170
1 Affiliation	6180
2 Versement de cotisations	6220
3 Affichage	6260
4 Remise d'attestations aux salariés	6270
B Responsabilité des employeurs	6280
C Droits des salariés	6305
1 Conditions d'ouverture des droits	6310
2 Indemnité de congés payés	6335

	n ^{os}
Chapitre 8 Avantages liés aux congés payés	6450
Section 1 Billet annuel SNCF	6460
Section 2 Chèques-vacances	6550
A Acquisition dans le cadre de l'entreprise	6560
1 Mise en place des chèques-vacances	6570
2 Bénéficiaires	6600
3 Constitution de l'épargne	6615
4 Interruption du contrat	6675
5 Acquisition des titres	6695
B Acquisition par le comité d'entreprise	6735
C Utilisation des chèques-vacances	6810
Deuxième partie Autres congés	7100
Chapitre 1 Congés pour raisons familiales	7130
Section 1 Congés pour événements familiaux	7140
A Règles communes	7150
1 Date de prise des congés	7160
2 Calcul des congés	7185
3 Rémunération	7195
B Événements	7210
1 Naissance ou adoption	7215
2 Mariage	7240
3 Décès d'un parent	7270
4 Service militaire	7300
Section 2 Congé en vue d'une adoption hors métropole	7380
Section 3 Congé ou temps partiel pour enfant malade	7480
Section 4 Congé de maternité	7610
A Durée du congé	7630
B Effets du congé	7715
1 Protection contre le licenciement	7720
2 Sanctions du licenciement irrégulier	7780
3 Démission de la salariée	7830
C Statut du salarié au cours du congé	7840
D Rémunération du congé	7900

	n ^{os}
1 Indemnisation par la sécurité sociale	7905
2 Indemnisation par l'employeur	7965
E Comptabilisation	8057
1 L'employeur ne fait pas l'avance des indemnités journalières	8057
2 L'employeur fait l'avance des indemnités journalières	8059
F Retour dans l'entreprise	8080
<hr/>	
Section 5 Congé d'adoption	8190
A Bénéfice du congé	8200
B Statut au cours du congé	8235
<hr/>	
Section 6 Congé parental d'éducation	8350
A Exercice du droit à congé	8360
1 Conditions	8375
2 Durée du congé	8425
3 Modalités du congé	8475
B Statut du salarié en cessation d'activité	8515
1 Rémunération	8520
2 Protection sociale	8610
3 Avantages divers	8635
C Statut du salarié à temps partiel	8680
1 Organisation du temps de travail	8685
2 Rémunération	8695
3 Avantages divers	8775
D Retour dans l'entreprise	8810
E Congé parental et licenciement	8900
<hr/>	
Chapitre 2 Congé pour création d'entreprise	9100
A Conditions d'octroi du congé	9120
B Durée du congé	9140
C Formalités	9150
1 Demande du salarié	9160
2 Réponse de l'employeur	9170
a Report du congé	9175
b Refus du congé	9210
c Forme et délai de réponse	9225
3 Information des représentants du personnel	9235
D Capitalisation des congés payés	9245
E Situation du salarié pendant le congé	9265
1 Droits et obligations des parties	9270
2 Protection sociale	9300
F Fin du congé	9325

Chapitre 3 Congés pour convenance personnelle	9400
Section 1 Congé sabbatique	9410
A Conditions d'octroi du congé	9430
B Durée du congé	9455
C Formalités	9465
D Situation du salarié durant le congé	9515
E Fin du congé	9565
1 Réintégration dans l'entreprise	9570
2 Droit au chômage	9610
Section 2 Congé sans solde	9660
A Conditions du salarié pendant le congé	9665
B Réintégration dans l'entreprise	9685
Section 3 Compte épargne-temps	9750
A Mise en place	9765
B Alimentation du compte	9775
C Utilisation	9860
1 Départ en congé	9865
a Nature des congés visés	9870
b Indemnisation du salarié	9880
2 Retour de congé	9900
3 Non-utilisation du compte	9910
Chapitre 4 Congés liés à une formation	10100
Section 1 Congé individuel de formation	10100
A Ouverture du droit à congé	10120
1 Salariés concernés	10120
2 Conditions	10130
B Modalités du départ en congé	10170
C Prise en charge du congé par les OPACIF	10230
1 Formalités	10240
2 Dépenses prises en charge	10290
3 Modalités particulières	10360
D Situation du salarié pendant le congé	10370
E Retour dans l'entreprise	10440
F Régime fiscal	10465

	nos
G Régime particulier des salariés sous contrat à durée déterminée	10475
<hr/>	
Section 2 Congé examen	10580
<hr/>	
Section 3 Congé spécial jeune travailleur	10675
<hr/>	
Section 4 Congé de bilan de compétences	10760
A Conditions d'ouverture du droit au congé	10770
B Modalités de départ en congé	10800
C Prise en charge du congé	10830
D Déroulement du bilan de compétences	10850
E Situation du salarié pendant le congé	10870
F Salariés sous contrat à durée déterminée	10880
<hr/>	
Section 5 Congé de formation économique, sociale et syndicale	10930
<hr/>	
Section 6 Formation des représentants du personnel	11050
<hr/>	
A Formation économique	11050
1 Droit à la formation	11060
2 Caractéristiques du stage	11085
3 Statut du représentant en formation	11130
B Formation à la sécurité	11190
1 Droit à la formation	11195
2 Caractéristiques de la formation	11215
3 Formalités	11270
4 Statut du salarié en formation	11295
C Formation des conseillers prud'hommes	11350
1 Autorisation d'absence	11355
2 Procédure	11380
3 Statut du conseiller en formation	11395
D Conseiller du salarié	11430
<hr/>	
Section 7 Congé de formation des cadres et animateurs pour la jeunesse	11500
<hr/>	
Section 8 Congé d'enseignement ou de recherche et d'innovation	11600
<hr/>	
Chapitre 5 Exercice des fonctions publiques, sociales ou professionnelles	11800
A Candidat et titulaire d'un mandat parlementaire	11810
B Membre d'un conseil municipal, régional ou général	11860
C Salarié participant à des instances de la formation professionnelle	11900

	nos
D Représentant d'associations ou de mutuelles	11930
E Administrateur d'un organisme de sécurité sociale	11970
F Congé de solidarité internationale	12010
G Autres absences autorisées	12065
<hr/>	
Troisième partie Remplacement des salariés en congés	12300
<hr/>	
Chapitre 1 Contrat à durée déterminée ou de travail temporaire	12310
<hr/>	
Section 1 Cas de recours	12320
A Objet et modalités du remplacement	12330
B Limites et interdictions	12430
<hr/>	
Section 2 Terme et durée	12500
A Contrats à terme précis	12510
1 Date d'effet	12520
2 Durée	12530
3 Renouvellement	12540
4 Aménagement du terme de la mission	12560
5 Terme	12570
B Contrat sans terme précis	12650
1 Date d'effet	12660
2 Durée	12670
3 Terme	12700
<hr/>	
Section 3 Succession de contrats	12800
A Remplacement de plusieurs salariés absents par le même salarié	12810
B Remplacement d'un même salarié par plusieurs contrats successifs	12850
<hr/>	
Section 4 Sanctions	12900
A Requalification du contrat	12910
B Sanctions pénales	12950
<hr/>	
Section 5 Forme et contenu du contrat	12980
A Contrat à durée déterminée	12980
B Travail temporaire	13020

n^{os}

Section 6 Statut du remplaçant	13070
A Rémunération	13080
B Prise en compte dans l'effectif de l'entreprise	13120
C Indemnité de précarité	13200
Chapitre 2 Contrat de travail à durée indéterminée	13300
Section 1 Remplacement par un salarié présent dans l'entreprise	13310
A Modification du contrat ou changement des conditions de travail	13350
B Délégation temporaire dans un emploi de catégorie supérieure	13400
Section 2 Embauche d'un nouveau salarié	13500
A Motif du recrutement	13510
B Retour du salarié remplacé	13540
Chapitre 3 Aide au remplacement des salariés en formation	13800
Section 1 Employés concernés	13805
Section 2 Conditions d'obtention	13900
A Condition relative au salarié en formation	13900
B Conditions relatives à la formation	13910
C Embauche d'un remplaçant	13960
Section 3 Convention avec l'État	13990
Section 4 Liquidation de l'aide	14050
a Montant	14050
b Versement	14080
c Cumul avec d'autres aides	14120
d Contrôle	14150

Quatrième partie Annexes

voir détail p. 321

Calendriers
Tableaux récapitulatifs
Cas pratiques
Formulaires
Modèles de contrats ou d'accords
Adresses utiles